

## CODE DE VIE DES ÉLÈVES

ANNÉE 2017/2018

.....

1. Je respecte l'horaire de mon niveau.

Je dois arriver après 8h00 le matin puisque c'est à ce moment qu'il y a de la surveillance, à moins que je ne sois inscrit(e) au service de garde.

2. Je travaille sérieusement en classe et je fais des efforts tous les jours.

3. Je fais soigneusement mes devoirs et j'apprends mes leçons. Lorsqu'on me le demande, je fais signer mes documents par mes parents.

4. Je dois toujours avoir le matériel dont j'ai besoin à l'école et à la maison pour faire mes devoirs.

5. En tout temps et en tout lieu, je suis respectueux envers les élèves et les adultes de l'école.

6. Je dis non à toute menace, acte de violence physique ou verbale, proposition de troc, de taxage et j'en informe immédiatement mon titulaire ou la direction.

7. Partout dans l'école je circule calmement à droite.

8. Je ne circule pas sans permission dans les corridors.

9. Je dois rester dans la cour, après mon arrivée, pendant les récréations et à l'heure du dîner si je prends mon repas à l'école.

10. Dès que la cloche sonne, je cesse de jouer et je me mets en rang immédiatement.

11. À l'extérieur, aux récréations comme au dîner, je ne joue pas dans les escaliers et je ne grimpe pas sur les rampes, sur les supports à bicyclette et sur les supports de ballon-poire et de ballon-panier.

- 12. Je ne fais pas de jeux dangereux (jambettes, bousculades, lutte, boxe, balles de neige).**
- 13. Je respecte les règles du jeu de ballon et je joue à l'intérieur des espaces réservés à mon groupe.**
- 14. Je jette les déchets dans les poubelles.**
- 15. En toute saison, je me présente à l'école dans une tenue propre et convenable.**
- 16. Ne sont pas permis dans l'école et dans la cour : la gomme à mâcher, les friandises (chocolat, bonbons, croustilles, etc.) et les contenants de verre. Les noix, les arachides et les produits qui en contiennent sont interdits. Les bouteilles d'eau peuvent être permises dans la classe, à la discrétion du titulaire.**
- 17. Tout objet dangereux est strictement défendu à l'école tel que couteau, canif, bâton, pétard, arme ou autres.**
- 18. Seuls sont permis dans la cour les ballons fournis par l'école. Les lecteurs MP3, les appareils-photos, les cellulaires, les jeux et les objets électroniques ainsi que les jouets de la maison sont interdits en tout temps.**
- 19. Je suis responsable du matériel mis à ma disposition : volumes scolaires, livres de la bibliothèque. En cas de perte ou de bris, je devrai en payer les frais de remplacement.**
- 20. Le vol et le vandalisme ne seront pas tolérés.**

.....